



(Secteur du Parc industriel de Cowansville)

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi et à l'arrêté ministériel, fera l'objet d'une **consultation écrite**, en remplacement de la consultation publique.

En conséquence, toute personne désirant se faire entendre sur le présent projet de règlement doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le jeudi, **8 juillet 2021**, faire parvenir ses commentaires à l'adresse suivante :

Projet de règlement numéro 1841-28-2021 – Consultation écrite

Hôtel de Ville
 Service de l'Aménagement urbain et de l'Environnement
 220, place Municipale
 Cowansville QC J2K 1T4
 Ou par courriel, à l'adresse électronique suivante :
urba@ville.cowansville.qc.ca

Le projet de règlement, ainsi que tous les documents qui s'y rapportent, peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville ou à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 8 h 30 à 13 h.,ou en téléphonant au 450 263-0141.

Donné à Cowansville, ce 23 juin 2021.


 La greffière,
 Julie Lamarche, OMA